

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

---

PROTECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS D'UN  
CANCER, D'UNE MALADIE GRAVE OU D'UN HANDICAP - (N° 2538)

Rejeté

N° AS48

## AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent supprimer l'intégration des frais d'hébergement des parents d'enfants hospitalisés dans le champ du ticket modérateur afin d'en établir la prise en charge intégrale par l'Assurance maladie.